

**Compte rendu de la réunion du dispositif de concertation et de suivi des  
classes préparatoires aux grandes écoles  
15 mars 2017**

**Etaient présents :**

- **Représentants des acteurs :**
  - Jean BASTIANELLI, président de l'APLCPGE, proviseur du lycée Louis-le-Grand, à Paris
  - Jean-François BEAUX, président de l'UPA, professeur de CPGE au lycée Hoche, à Versailles
  - Sylvie BONNET, présidente de l'UPS, professeur de CPGE au lycée Victor-Hugo, à Besançon
  - Rémy BOULARD, président de l'UPLS, professeur de CPGE au lycée Roosevelt, à Reims
  - Stéphane COVIAUX, vice- président de l'APPLS
  - Marc EVEN, président de l'APPLS, professeur de CPGE au lycée Louis-le-Grand, à Paris
  - Sébastien GERGADIER, vice-président de l'UPSTI, professeur de CPGE au lycée Chaptal, à Paris
  - Alain JOYEUX, président de l'APHEC, professeur de CPGE au lycée Joffre, à Montpellier
  - Michel MUDRY, représentant du président de la CDEFI
  - Jean-Marc PETIT, délégué général de RENASUP
  - Philippe VENDRIX, représentant de la CPU, président de l'université de Tours
- **Représentante de la conférence des recteurs d'académie :**
  - Katia BEGUIN, rectrice de l'académie d'Orléans-Tours
- **Représentants du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR)**
  - Pierre DESBIOLLES, assesseur de la doyenne de l'IGEN, inspecteur général du groupe physique-chimie
  - Franck JARNO, sous-directeur des formations et de l'insertion professionnelle (DGESIP A1)
  - Pascal KIEFER, adjoint au chef du département des formations du cycle licence (DGESIP A1-2)
  - Pascal MAROTO, adjoint au chef du bureau du programme « Enseignement scolaire public du second degré » (DGESCO B1-2)
  - Rachel-Marie PRADEILLES-DUVAL, chef du service de la stratégie des formations et de la vie étudiante (DGESIP A)
  - Jeanne-Aimée TAUPIGNON, chargée des CPGE et des concours aux grandes écoles (DGESIP A1-2)

Sylvie Bonnet prie d'excuser Hervé Biausser, vice-président de la CGE, empêché, qu'elle représentera.

## **1 – Bilan de la campagne d'ouvertures et de fermetures de CPGE pour la rentrée 2017**

Rachel-Marie Pradeilles-Duval présente le bilan de la campagne 2017 d'ouvertures et de fermetures de classes préparatoires et rappelle les critères et le circuit des décisions en la matière. Le calendrier des opérations, avancé par rapport à celui des années précédentes et qui s'est étalé de la mi-septembre (date limite de réception des demandes académiques par la DGESIP) au début décembre (envoi des notifications de décision aux recteurs), sera reconduit.

La carte du réseau des classes préparatoires aux grandes écoles est publiée au *Bulletin officiel*, chaque année au printemps, sous forme de liste mentionnant, par filière, voie, et niveau, l'implantation géographique de chaque classe (académie, commune, lycée).

## Discussion

Plusieurs points sont abordés :

- l'augmentation importante du nombre de bacheliers STI2D depuis 2011, année de la rénovation de la voie, dans le cadre de la réforme du lycée. Les CPGE TSI constituent un débouché possible pour ces élèves ;
- l'objectif que s'est donné la CDEFI de doublement du nombre d'ingénieurs diplômés par an, pour atteindre 50 000 à l'horizon 2020 ;
- la situation de la voie PCSI-PC dans l'académie de Poitiers, où il ne reste plus qu'une seule division PC\* ;
- la faiblesse du nombre de postes offerts par les ENS en B/L, même si les écoles de management offrent également des débouchés.

Dans l'élaboration de ses avis au ministre, la DGESIP tient compte des places ouvertes aux concours auxquels les différentes CPGE préparent, ainsi que de la carte nationale des voies pour chaque filière.

## **2 – Rénovation de programmes**

Il s'agit de programmes qui n'avaient pas été revus lors du chantier de rénovation lancé en 2012, à la suite de la réforme du lycée.

### **a. Les programmes de mathématiques et de sciences sociales de la voie B/L**

Le travail de rénovation, lancé par les ENS, a été repris par la DGESIP, qui a veillé à la participation tripartite des représentants des écoles, des associations de professeurs de classe préparatoire et de l'inspection générale de l'éducation nationale. La publication au *Journal officiel* du programme de mathématiques est intervenue le 25 novembre dernier ; celle du programme de sciences sociales est imminente.

### **b. Les programmes des classes D1-D2**

Ils n'ont pas été modifiés depuis 1995. Un groupe de travail sera constitué par la DGESIP avec les différents acteurs concernés (enseignants de lycée et d'université, enseignants des écoles, inspecteurs généraux). Les objectifs et les enjeux de la formation dispensée dans ces classes seront réinterrogés.

Il est jugé regrettable qu'en raison d'une simultanéité du calendrier des épreuves, les étudiants des classes D1-D2 ne puissent pas participer au concours Passerelle cette année.

### **c. Les Travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE)**

Depuis sa mise en place en 2000, cet enseignement interdisciplinaire n'a pas été réactualisé. Un bilan, permettant de s'interroger sur son évaluation, son évolution et son éventuelle extension aux autres filières, en sera fait à l'automne prochain.

Une discussion s'engage sur le changement d'évaluation de l'épreuve à partir de cette session (fin de l'analyse d'un document scientifique et présentation du seul travail de l'année), ainsi que sur la réalité de la valorisation de la démarche que permettent les conventions avec les universités. Selon les acteurs de terrain, les difficultés de mise en œuvre au sein des laboratoires universitaires sont réelles pour de multiples raisons (nombre important des groupes de TIPE, indisponibilité des enseignants-chercheurs, modalités de fonctionnement des laboratoires, tenus à des clauses de confidentialité, etc.).

### **3 – Les conventions lycées/universités**

L'inspection générale rendra son rapport sur les conventions avant l'été. Les deux principaux thèmes qui y sont abordés concernent la réalité des conventions et leur impact sur le continuum de formation entre l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur. Il est précisé que la décision de publication des rapports de l'IGEN appartient au ministre.

La question de la validation de la formation en CPGE par les universités est abordée. Il est rappelé que trois années effectuées en classe préparatoire n'équivalent pas à une licence, même si, moyennant quelques compléments de formation, l'octroi de la licence aux étudiants ayant doublé leur deuxième année de classe préparatoire par une université est possible, dans le cadre de son autonomie pédagogique et de la validation des études supérieures (VES).

### **4 – Questions diverses**

L'UPSTI appelle l'attention du comité sur la mise en place officieuse, dans certains lycées, de quotas entre les options PC et PSI, en PCSI. Sur 50 lycées sondés par l'association, 19 (soit 38%) auraient reconnu recourir à ces quotas. Au cours de la discussion, il est indiqué que cette pratique simplifie la gestion de l'offre et de la demande des étudiants, qui ne se régulent pas toujours naturellement et peuvent engendrer un déséquilibre entre les filières. Il apparaît inutile de rappeler aux recteurs que ces quotas ne sont pas prévus par les textes.